



Conseil municipal du 7 avril 2025

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10/03/2025 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Secrétaire de séance : Christine PIOTTE & Véronique MOLARD-PARIZOT

1 – Approbation du compte financier unique 2024

FONCTIONNEMENT

Dépenses : **805 314,97 €**

Recettes : **955 466,64 €**

Résultat de l'exercice : 150151,67 €

Report excédent antérieur : **200 847,93 €**

RESULTAT DE CLOTURE : **400 213,75 €** (150 151,67 + 250 062,08 €)

Besoins de la section investissement : 36762,15 €

Résultat de fonctionnement à reporter en 2025 : 363451,60 €

Des dépenses toujours bien maîtrisées

A noter pour la voirie c/615231 : dépenses inférieures au prévisionnel en raison du report des travaux de réfection du chemin du Pontet.

Des recettes en augmentation : Dotations complémentaires de l'Etat 748374 /7488 : **24 094 €**

Le point essentiel à retenir : la capacité d'épargne augmente.

INVESTISSEMENT

Dépenses : **143 871,63 €** (reste à réaliser : 120 000 €)

Recettes : **154 090,54 €** (reste à réaliser : 120 000 €)

Remboursement d'emprunts **41 655,00 €**

Résultat de l'exercice : 10 218,91€

Report de **déficit** antérieur : - 46 981,06€

Résultat de clôture : - 36762,15 € (déficit)

Capacité de désendettement : 2,83 ans

Le montant de l'épargne nette permet de financer en grande partie les investissements prévus sur le mandat.

Le point essentiel à retenir : L'endettement de la commune a fortement diminué.

> le Compte Financier Unique 2024 est approuvé à l'unanimité

2- Vote des taux

Afin de compenser les baisses des dotations de l'Etat en 2025 et de dégager de nouvelles ressources pour les investissements, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de revaloriser les taux de 2%.

– Taxe foncier bâti : **30,09 %** – Taxe foncier non bâti : **47,43 %** – Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **14,28 %** - Taxe sur les logements vacants : **14,28 %**

3 – Budget Primitif 2024

Fonctionnement : Dépenses

Bâtiments : **45 073 €** - c/615221 (dont parquet salle des fêtes, porte église, porte algéco, porte et volet électrique école...)

Entretien de voirie : **60 000 €** (dont 30 000 € pour le chemin du Pontet) - c/615231

Virement à la section d'investissement : **438 000 €** - c/ 023

Autres charges diverses : **41 225,85 €** - c/ 65888 (après ajustement)

Investissement : Dépenses

Remboursement des emprunts : 36 000 € en baisse - c /1641

Programmes en cours et investissements complémentaires :

- Bâtiments publics : 617 122,92 € (dont Pôle socio-culturel) - c/2131
- City Stade : 53 000 € - c/2138
- Structure jeux square des Magnolias : 37000 € - c/2138
- Aménagements route de Péronnas : 180 000 € - c/2152
- Poteau incendie route du Pontet : 3000 € - c/2151

Recettes :

Virement section de fonctionnement : **438 000 €**

Affectation du résultat : **36762,15 €** - c/1068

Subventions acquises ou espérées :

Acquises pour le

- Pôle associatif et culturel Département/ Etat/Région/ GBA
- City stade et jeux ANS et Département

Espérée pour la route de Péronnas

> le Budget Primitif 2025 est approuvé à l'unanimité (équilibre des recettes & dépenses en fonctionnement pour 1 279 703,60 € et en investissement pour 1 043 797,15 €)

4 – CR réunions de Commissions

4.1 Urbanisme

Dossiers droit des sols

- DP n°13 déposée par France Solar pour le 350 Chemin de Chazelles – Installation de panneaux photovoltaïques – Avis favorable du Conseil ;
- DP n°14 déposée par Mme Manon Trescol – Installation d'une clôture 175 route du Corbet et création d'une fenêtre fixe à la place de la porte du garage - Avis favorable du Conseil ;
- DP n°15 déposée par M. Gérard Couard pour l'extension du garage existant au 144 rue de la Mairie – Avis favorable du Conseil ;
- PC n°05 déposé par le GAEC des Fraisières pour le 281 chemin de la Croix : transformation et extension d'une étable – en cours d'instruction par GBA ;
- PC n°06 déposé par M. Alexis Favier, 1205 route de Condeissiat, pour la transformation du garage en chambres et modification d'ouvertures – en cours d'instruction par GBA ;

Révision du PLU

Présentation pour discussion, du Plan d'Aménagement et de Développement Durable par Véronique Molard-Parizot.

Pour mémoire la base de calcul pour fixer les possibilités de développement est de 50% à 57% des surfaces construites entre 2011 et 2021. La consommation de nouveaux espaces possibles est ainsi de 4,725 ha (densification urbaine (dents creuses, divisions parcellaires) et extension de l'enveloppe urbaine)

Le SCOT fixe un objectif de 70 logements à construire pour la période 2026 (vote du PLU)-2036.

Sur la base de 50%, la densification urbaine est estimée à 1,27ha ce qui permet la construction de 23 logements ; et l'extension de l'enveloppe urbaine est limitée à 3,45 ha pour la construction de 47 logements. Les zones en cours d'étude pour l'extension de l'enveloppe urbaine portent à 77 le nombre de logements futurs possibles, ce qui est supérieur à l'objectif fixé par le SCOT. L'incertitude que le lancement réel des opérations permet d'appliquer un pourcentage de rétention de 20% suivant la densité de logements/ha retenue.

La prochaine réunion avec le Bureau d'études est fixée au 7 mai 2025 à 15h.

La date de la réunion publique est proposée au mercredi 25 juin 2025 à 20h. A convoquer.

4.2 Vie scolaire

- demande d'heures de personnel communal pour la classe de CP en raison du nombre insuffisant d'heures AESH attribué à un enfant scolarisé.

Le Conseil décide de ne pas répondre favorablement à la demande pour les raisons suivantes :

- la prise en charge des enfants rencontrant des difficultés spécifiques dans leur scolarité relève de l'Education Nationale.

- la commune prend actuellement en charge une ATSEM à temps plein et deux agents à temps partiel en appui des enseignantes.
- compte tenu des contraintes financières et de la diminution des dotations de l'Etat, la commune n'est pas en mesure d'augmenter ses charges de fonctionnement.
- **Plan particulier de mise en sûreté Ecole (PPMS) :** devis ARF systèmes pour un montant de 2568,96 € TTC - accord du Conseil
- **Devis fresque mur ouest de l'école (projet du Conseil Municipal Enfants) :** 2190 € TTC dont une partie sera prise en charge par le CME – accord du Conseil ;

4.3 Voirie

- Devis **Via System** marquage au sol = 2395,92 € € TTC. Accord du Conseil

4.4 Bâtiments

- **Projet du pôle Socio-Culturel : Etanchéité au-dessus des garages à réaliser : 7108,80€**
- **Devis pour le remplacement des frigos à la cantine : 3066,90€ - frigo armoire**
- **Devis porte église : 13 153,06€ (participation paroisse 2000€) + sollicitation PET possible sur 50% HT restants + demande au département au titre du petit patrimoine.**

5 - Questions diverses

- Terrain Chemin de Ecoliers : proposition de l'acheteur 50 €/M2 (au lieu de 70 €) = le Conseil décide de proposer 60 €/M2 ;
- Feu d'artifice de la Vogue : le Conseil décide d'attribuer au Comité des Fêtes une subvention de 1800 € sur un montant total de 3600 € ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30, la prochaine réunion est prévue le lundi 5 mai 2025.

Calendrier :

Opération propreté : 13/04

Inauguration panneaux solaires : 18/04 à 18 H

De ferme en ferme : 26/27 avril

Journée des déportés : 27/04

Réunion du CCAS : 6 mai à 18H

Réunion riverains route de Péronnas : 6 mai à 20H

**Prévoir INAUGURATION CITY STADE